



(11) **EP 2 336 039 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
22.06.2011 Bulletin 2011/25

(51) Int Cl.:
B65D 5/54 (2006.01) B65D 5/66 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10195499.8**

(22) Date de dépôt: **16.12.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Bouzerot-Perrier Emballages F-39360 Vaux Les Saint Claude (FR)**

(72) Inventeur: **Perrier, Edmond 25000 Besançon (FR)**

(74) Mandataire: **Brungard, Yves Francois et al Novagraaf Technologies 16, rue Gambetta 25000 Besançon (FR)**

(30) Priorité: **18.12.2009 FR 0959158**

(54) **Contenant en carton intégrant un couvercle et une bande d'inviolabilité associée**

(57) Contenant (1) formant un étui tubulaire obtenu par pliage à partir d'un développé (2) présentant des faces latérales (3,4,5,6,7) et des languettes de fermeture des extrémités inférieure (8,9,10,11) et supérieure (12,13,14,15), ledit contenant (1) formant à sa partie supérieure un couvercle d'ouverture-fermeture (16), caractérisé en ce qu'une plaque (17) trois faces (18,19,20) est rapportée par collage sur une zone supérieure du développé (2), pour doubler les deux faces latérales (4,6) et la face postérieure (5) du contenant (1) à former, ledit contenant (1) comportant également un témoin d'inviolabilité constitué par une languette (21) prédécoupée et arrachable, disposée en regard de la face centrale (19) de la plaque de doublage interne (17) du contenant (1), dans une zone de non collage, afin de permettre le libre arrachement de ladite languette (21) et l'ouverture du couvercle (16).

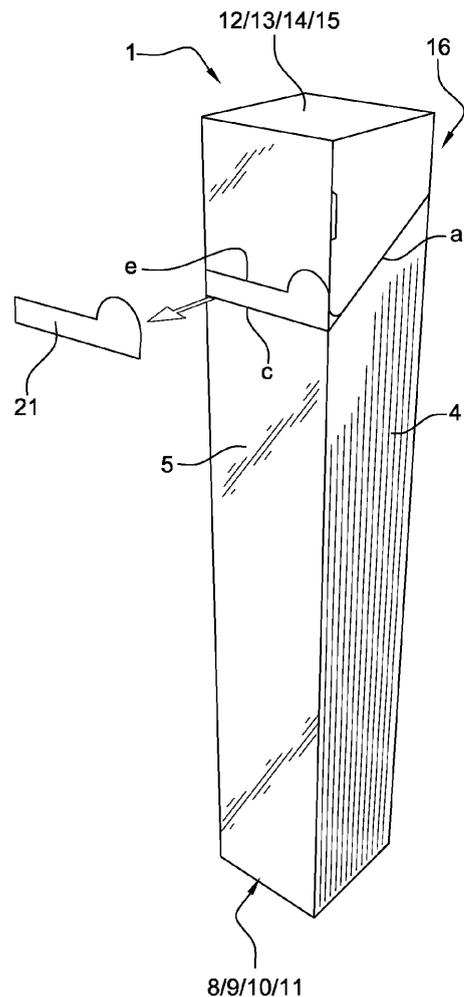


Fig. 3

EP 2 336 039 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un contenant formant un étui tubulaire obtenu par pliage à partir d'un développé présentant des faces latérales, dont celles d'extrémité sont reliées entre elles par collage.

[0002] Il présente également des languettes de fermeture des extrémités inférieure et supérieure issues des dites faces.

[0003] Ledit contenant forme à sa partie supérieure un couvercle d'ouverture-fermeture délimité par trois lignes de faible résistance réalisées respectivement sur deux faces latérales et une face postérieure du contenant et une ligne de pliage de sa face antérieure, de manière à permettre l'articulation dudit couvercle après arrachement des trois lignes de faible résistance.

[0004] A titre d'exemple d'application, de tels contenants sont conçus pour l'emballage de baguettes de soudure, mais ils présentent l'inconvénient de ne pas les protéger contre l'humidité. Il en résulte un inconvénient majeur du fait de l'oxydation constatée sur lesdites baguettes, plus particulièrement gênante lorsqu'il s'agit de baguettes destinées à la soudure électrique.

[0005] Pour remédier à cet inconvénient, il est connu de conditionner d'abord le produit dans un sachet en matière plastique indépendant, puis de l'intégrer dans son contenant.

[0006] On comprend bien que cela induit un surcoût de conditionnement, grevant forcément le prix de revient du paquet de baguettes ainsi conditionnées.

[0007] Il en serait de même pour tout autre produit sensible à l'humidité.

[0008] Par conséquent, l'invention n'est pas limitée aux baguettes de soudure.

[0009] Un autre inconvénient réside dans les moyens de fermeture du contenant, afin que celui-ci soit d'ouverture et de fermeture aisées, qu'il facilite la distribution du produit, tout en étant sécurisé jusqu'à la première ouverture du contenant.

[0010] Des difficultés sont apparues dans la réalisation de toutes ces exigences techniques lorsqu'on veut les résoudre simultanément.

[0011] En effet, s'il est connu de le faire, prises séparément, en revanche, ce n'est pas le cas lorsqu'elles sont traitées en combinaison.

[0012] A cet effet, l'invention concerne un contenant formant un étui tubulaire obtenu par pliage à partir d'un développé présentant des faces latérales, dont celles d'extrémité sont reliées entre elles par collage, et des languettes de fermeture des extrémités inférieure et supérieure issues des dites faces, ledit contenant formant à sa partie supérieure un couvercle d'ouverture-fermeture délimité par trois lignes de faible résistance réalisées respectivement sur deux faces latérales et une face postérieure du contenant et une ligne de pliage de sa face antérieure, de manière à permettre l'articulation dudit couvercle après arrachement des trois lignes de faible résistance.

[0013] L'invention se caractérise par les moyens suivants, pris en combinaison. Une plaque trois faces est rapportée par collage sur une zone supérieure du développé, pour doubler les deux faces latérales et la face postérieure du contenant à former, les faces de ladite plaque s'étendant, après formation de celui-ci, au-delà des lignes de faible résistance délimitant le couvercle du contenant, après une première ouverture, s'effectuant par l'intermédiaire d'un témoin d'inviolabilité constitué par une languette prédécoupée et arrachable, délimitée par deux lignes de faible résistance parallèles, dont l'une des deux correspond à celle de la face antérieure du contenant, ladite languette étant disposée en regard de la face centrale de la plaque de doublage interne du contenant, dans une zone de non collage, afin de permettre le libre arrachement de ladite languette.

[0014] L'invention concerne également les caractéristiques qui ressortiront au cours de la description qui va suivre, et qui devront être considérées isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniques possibles.

[0015] Cette description donnée à titre d'exemple non limitatif, fera mieux comprendre comment l'invention peut être réalisée en référence aux dessins annexés sur lesquels:

La figure 1 est une perspective éclatée, vue de l'intérieur, d'un développé d'un contenant et d'un développé d'une plaque de prolongation associée à un témoin d'inviolabilité du contenant à former, selon l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective des développés selon la figure 1, après assemblage.

La figure 3 est une vue en perspective éclatée d'un contenant selon l'invention, après formation, simulant l'arrachement du témoin d'inviolabilité.

La figure 4 est une vue en perspective du contenant selon la figure 3, après arrachement du témoin d'inviolabilité.

Les figures 5 et 6 sont des vues en perspective d'un contenant selon les figures 1 à 4, respectivement en cours d'ouverture et en ouverture complète du couvercle.

[0016] Le contenant 1 globalement désigné sur les figures 3 à 6 forme un étui tubulaire plus particulièrement, mais non exclusivement, destiné au conditionnement des baguettes de soudure (non représentées).

[0017] Il est obtenu par pliage à partir d'un développé 2 présentant des faces latérales 3,4,5,6,7, dont celles d'extrémité 3,7 sont reliées entre elles par collage, et des languettes de fermeture des extrémités inférieure 8,9,10,11 et supérieure 12,13,14,15 issues des dites faces 3,4,5,6,7.

[0018] Ledit contenant 1 forme à sa partie supérieure un couvercle d'ouverture-fermeture 16 délimité par trois lignes de faible résistance « a », « b », « c » réalisées respectivement sur deux faces latérales 4,6 et une face postérieure 5 du contenant 1 et une ligne de pliage « d »

de sa face antérieure 3 ou 7, de manière à permettre l'articulation dudit couvercle 1 après arrachement des trois lignes de faible résistance « a », « b », « c ».

[0019] L'invention concerne les caractéristiques suivantes prises en combinaison.

[0020] Le contenant est formé en outre par une plaque 17 trois faces 18,19,20 rapportée par collage sur une zone supérieure du développé 2, pour doubler les deux faces latérales 4,6 et la face postérieure 5 du contenant 1 à former, les faces 18,19,20 de ladite plaque 17 s'étendant, après formation de celui-ci, au-delà des lignes de faible résistance « a », « b », « c » délimitant le couvercle 16 du contenant 1, après une première ouverture.

[0021] Celle-ci s'effectue par l'intermédiaire d'un témoin d'inviolabilité constitué par une languette 21 prédécoupée et arrachable, délimitée par deux lignes de faible résistance « c », « e » parallèles, dont l'une des deux « c » correspond à celle de la face antérieure 5 du contenant 1, ladite languette 21 étant disposée en regard de la face centrale 19 de la plaque de doublage interne 17 du contenant 1, dans une zone de non collage, afin de permettre le libre arrachement de ladite languette 21.

[0022] Cet emballage ainsi clos de façon inviolable après son remplissage peut être ouvert par l'utilisateur du contenu en détachant une bande d'arrachage prédécoupée. Par la suite, il est possible de le refermer et de l'ouvrir à nouveau, à volonté, sur le principe d'une boîte qui serait munie d'une charnière.

[0023] La plaque 17 collée à l'intérieur du contenant 1 permet, lorsque l'on referme le couvercle 16, que ce dernier ainsi guidé soit en alignement parfait avec le contenant 1.

[0024] Le principe de ce contenant 1 repose sur le collage à plat de cette plaque 17 sur sa face antérieure interne, en regard de la languette d'arrachage 21, de manière à ce que chacune de ses trois faces 18,19,20 corresponde avec celles 4,5,6 du contenant 1, tout en laissant libre de collage et donc d'arrachement la languette 21.

[0025] Le contenant 1 composé des deux éléments associés, soit le développé 2 et la plaque 17, est livré à plat sur la chaîne de remplissage, ce qui autorise un conditionnement de type « wrap around », dont le principe consiste en l'enroulement du développé 2, munie de sa plaque 2, autour du ou des produits au moyen de machines de conditionnement mécanisé.

[0026] Selon une autre caractéristique de l'invention, le contenant 1 décrit ci-dessus est réalisé à partir d'un développé 2 en carton ondulé ou compact, doublé d'une feuille d'un matériau plastique, rapportée par thermocollage sur la face interne pour former un écran à l'humidité, de manière à obtenir un contenant étanche.

[0027] Ladite feuille d'étanchéité doublant le développé 2 destiné à constituer le contenant 1 est un polypropylène ou un polyéthylène.

Revendications

1. Contenant (1) formant un étui tubulaire obtenu par pliage à partir d'un développé (2) présentant des faces latérales (3,4,5,6,7), dont celles d'extrémité (3,7) sont reliées entre elles par collage, et des languettes de fermeture des extrémités inférieure (8,9,10,11) et supérieure (12,13,14,15) issues des dites faces (3,4,5,6,7), ledit contenant (1) formant à sa partie supérieure un couvercle d'ouverture-fermeture (16) délimité par trois lignes de faible résistance (a,b,c) réalisées respectivement sur deux faces latérales (4,6) et une face postérieure (5) du contenant (1) et une ligne de pliage (d) de sa face antérieure (3 ou 7), de manière à permettre l'articulation dudit couvercle (1) après arrachement des trois lignes de faible résistance (a,b,c), **caractérisé en ce qu'**une plaque (17) trois faces (18,19,20) est rapportée par collage sur une zone supérieure du développé (2), pour doubler les deux faces latérales (4,6) et la face postérieure (5) du contenant (1) à former, les faces (18,19,20) de ladite plaque (17) s'étendant, après formation de celui-ci, au-delà des lignes de faible résistance (a,b,c) délimitant le couvercle (16) du contenant (1), après une première ouverture, s'effectuant par l'intermédiaire d'un témoin d'inviolabilité constitué par une languette (21) prédécoupée et arrachable, délimitée par deux lignes de faible résistance (c,e) parallèles, dont l'une des deux (c) correspond à celle de la face antérieure (5) du contenant (1), ladite languette (21) étant disposée en regard de la face centrale (19) de la plaque de doublage interne (17) du contenant (1), dans une zone de non collage, afin de permettre le libre arrachement de ladite languette (21).
2. Contenant selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** est réalisé à partir d'un développé (2) en carton ondulé ou compact, doublé d'une feuille d'un matériau plastique, rapportée par thermocollage sur la face interne pour former un écran à l'humidité, de manière à obtenir un contenant étanche.
3. Contenant selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la feuille d'étanchéité doublant le développé (2) en carton est un polypropylène.
4. Contenant selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la feuille d'étanchéité doublant le développé (2) en carton est un polyéthylène.

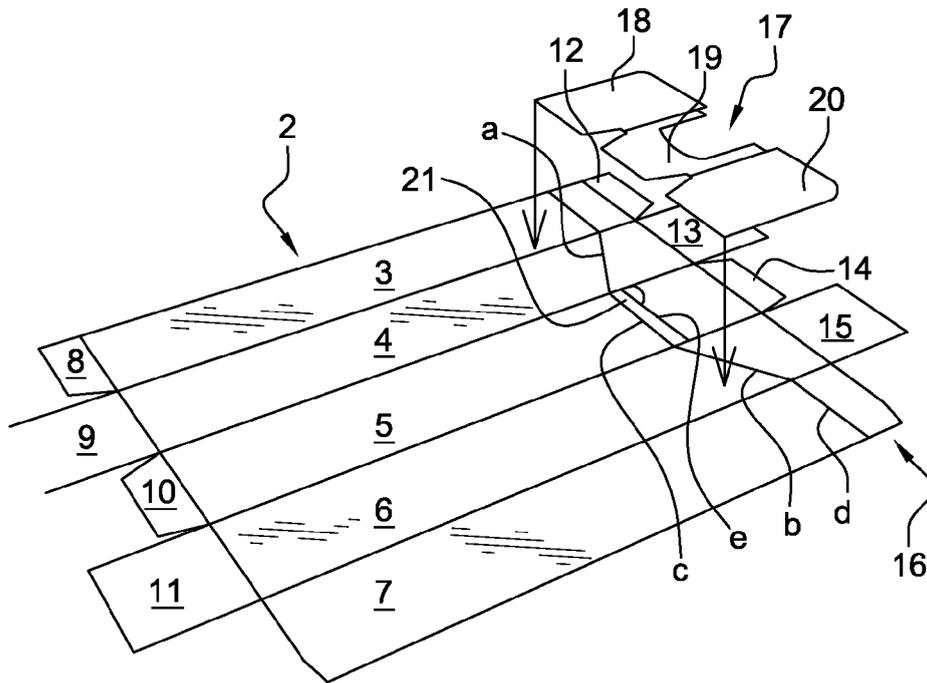


Fig. 1

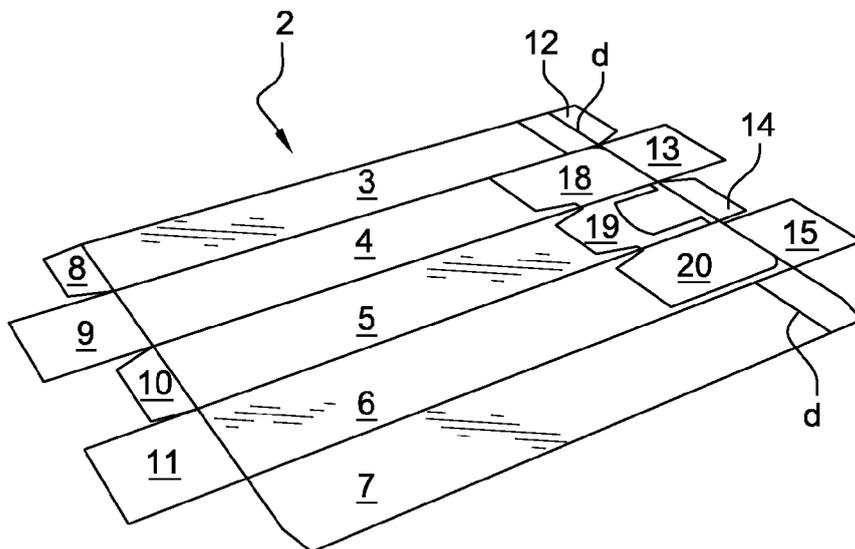


Fig. 2

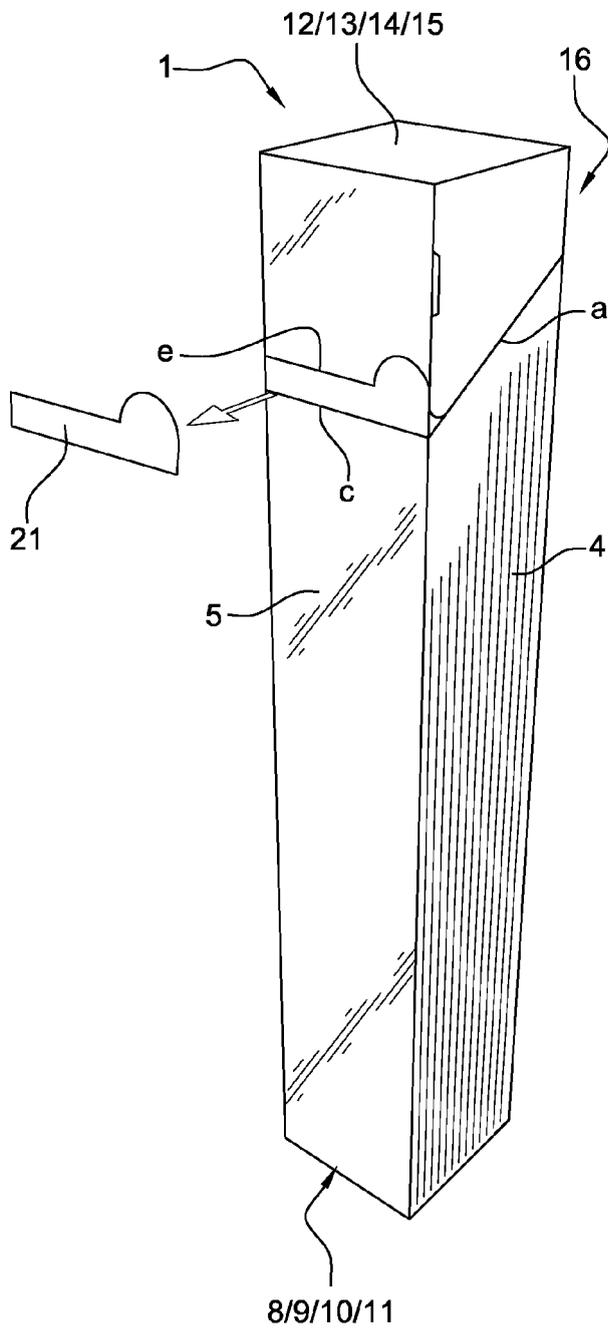


Fig. 3

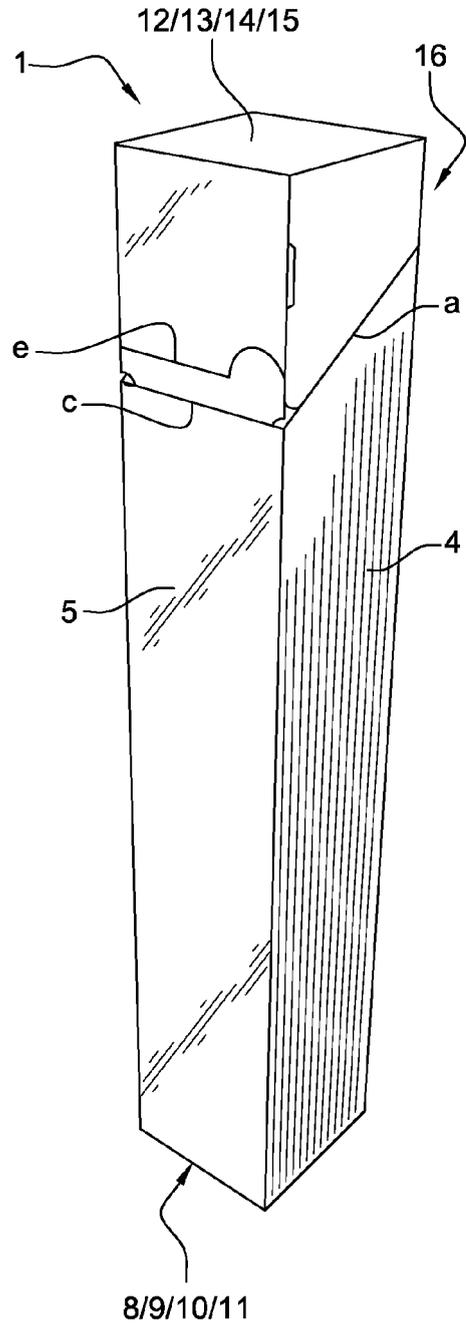


Fig. 4

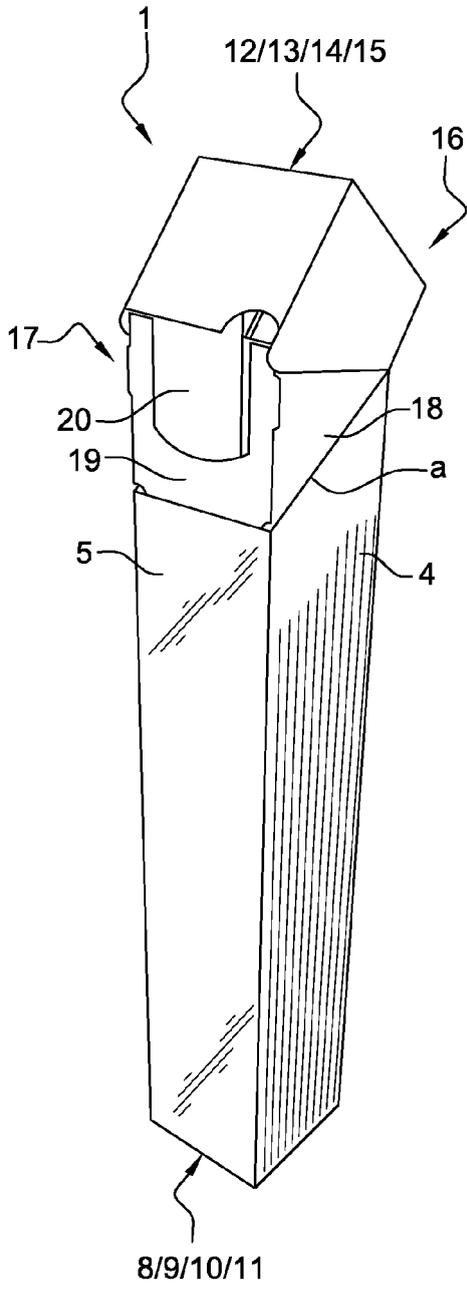


Fig. 5

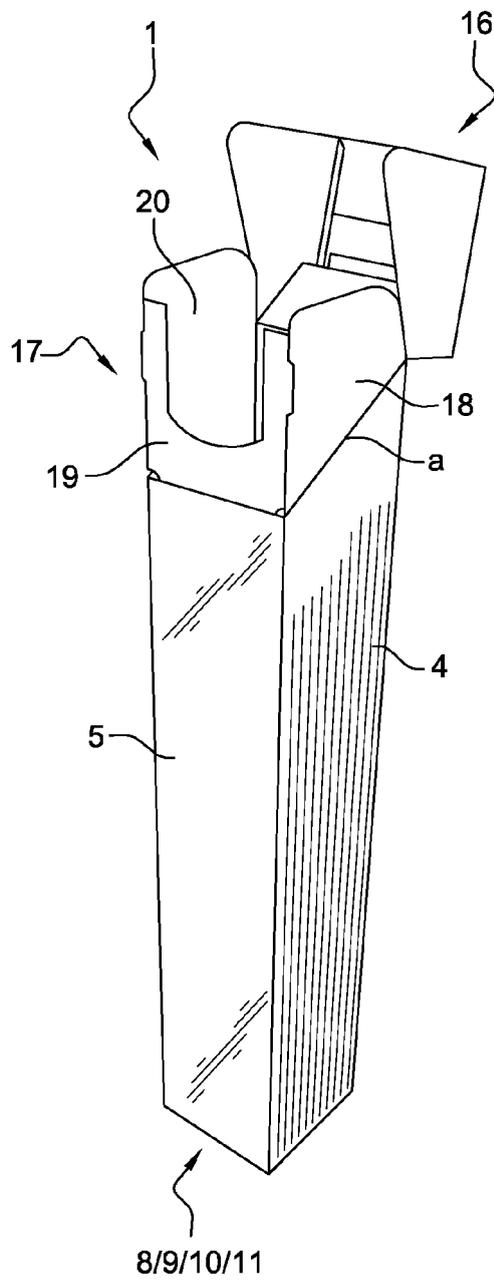


Fig. 6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 10 19 5499

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 1 382 043 A (TAYLOWE LTD) 29 janvier 1975 (1975-01-29) * page 1, ligne 49 - page 2, ligne 8; figures 1-2 *	1-4	INV. B65D5/54 B65D5/66
X	FR 2 514 324 A3 (TREPAT GRAFICAS IND [ES]) 15 avril 1983 (1983-04-15) * page 2; figures 1-4 *	1-4	
X	WO 2009/040379 A1 (BRITISH AMERICAN TOBACCO CO [GB]; GIBSON PAUL [GB]) 2 avril 2009 (2009-04-02) * page 15, ligne 22 - page 21, ligne 2; figures 1-9 *	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 25 février 2011	Examineur Derrien, Yannick
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.82 (P/4/002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 19 5499

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-02-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 1382043	A	29-01-1975	AUCUN	
FR 2514324	A3	15-04-1983	DE 8136034 U1 ES 260664 U	11-03-1982 01-05-1982
WO 2009040379	A1	02-04-2009	AR 068555 A1	18-11-2009

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82